

Conseil d'administration du 18/12/2023

Vu le décret 2014-1679 du 30 décembre 2014 portant création de CentraleSupélec,
Vu le règlement intérieur de CentraleSupélec approuvé par le Conseil d'Administration le 14 décembre 2022,
Vu les résultats de l'élection du bureau lors de la séance du Conseil d'Administration du 18 octobre 2023,

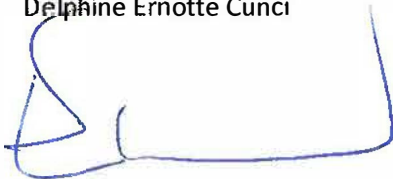
Délibération

Le Conseil d'administration a élu son M. Julien Koenig comme secrétaire de bureau du Conseil d'administration.

Nombres de votants : 33

Vote pour	Vote contre	Abstention
33	0	0

Fait à Gif-Sur-Yvette, le 18/12/2023
La Présidente du Conseil d'administration
Delphine Ernotte Cunci



Date de transmission au ministre chargé de l'enseignement supérieur	Date de publication
19/12/2023	19/12/2023

Campus de Paris-Saclay (siège)
Plateau de Moulon
3 rue Joliot-Curie
F-91192 Gif-sur-Yvette Cedex

Tél : +33 (0)1 75 31 60 00
SIRET : 130 020 761 00016

Campus de Metz
Metz Technopôle
2 rue Edouard Belin
F-57070 Metz

Tél : +33 (0)3 87 76 47 47
SIRET : 130 020 761 00040

Campus de Rennes
Avenue de la Boulaie
C.S. 47601
F-35576 Cesson-Sévigné cedex

Tél : +33 (0)2 99 84 45 00
SIRET : 130 020 761 00032

Campus de Reims
Chaire de Biotechnologie
3 rue des Rouges Terres
51110 Pomacle

Tél : +33 (0)3 52 62 05 12
SIRET : 130 020 761 00057

Conseil d'administration du 18/12/2023

Vu le décret 2014-1679 du 30 décembre 2014 portant création de CentraleSupélec,
Vu le règlement intérieur de CentraleSupélec approuvé par le Conseil d'Administration le 14 décembre 2022,

Délibération

Le Conseil d'administration approuve le PV de la séance du 18 octobre 2023.

Nombres de votants : 33

Vote pour	Vote contre	Abstention
33	0	0

Fait à Gif-Sur-Yvette, le 18/12/2023
La Présidente du Conseil d'administration
Delphine Ernotte Cunci



Date de transmission au ministre chargé de l'enseignement supérieur	Date de publication
19/12/2023	19/12/2023

Campus de Paris-Saclay (siège)
Plateau de Moulon
3 rue Joliot-Curie
F-91192 Gif-sur-Yvette Cedex

Tél : +33 (0)1 75 31 60 00
SIRET : 130 020 761 00016

Campus de Metz
Metz Technopôle
2 rue Edouard Belin
F-57070 Metz

Tél : +33 (0)3 87 76 47 47
SIRET : 130 020 761 00040

Campus de Rennes
Avenue de la Boulaie
C.S. 47601
F-35576 Cesson-Sévigné cedex

Tél : +33 (0)2 99 84 45 00
SIRET : 130 020 761 00032

Campus de Reims
Chaire de Biotechnologie
3 rue des Rouges Terres
51110 Pomacle

Tél : +33 (0)3 52 62 05 12
SIRET : 130 020 761 00057

Conseil d'administration du 18 décembre 2023

Vu le décret 2014-1679 du 30 décembre 2014 portant création de CentraleSupélec,
Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'instruction comptable commune BOFiP-GCP-21-00042 du 16 décembre 2022,
Vu l'avis de la Commission des moyens du 08 décembre 2023,

Délibération

Le Conseil d'administration approuve :

Article 1 :

Le conseil d'administration approuve les comptes consolidés des années 2021 et 2022.

Article 2 :

L'agent comptable de CentraleSupélec est chargé de l'exécution de la présente décision

Nombres de votants : 33

Vote pour	Vote contre	Abstention
29	0	4

Fait à Gif-Sur-Yvette, le 18/12/2023

La Présidente du Conseil d'administration

Delphine Ernotte Cunci



Date de transmission au ministre chargé de l'enseignement supérieur	Date de publication
19/12/2023	19/12/2023

Campus de Paris-Saclay (siège)
Plateau de Moulon
3 rue Joliot-Curie
F-91192 Gif-sur-Yvette Cedex

Tél : +33 (0)1 75 31 60 00
SIRET : 130 020 761 00016

Grand Établissement sous tutelle
supérieur

Campus de Metz
Metz Technopôle
2 rue Edouard Belin
F-57070 Metz

Tél : +33 (0)3 87 76 47 47
SIRET : 130 020 761 00040

Campus de Rennes
Avenue de la Boulaie
C.S. 47601
F-35576 Cesson-Sévigné cedex

Tél : +33 (0)2 99 84 45 00
SIRET : 130 020 761 00032

Campus de Reims
Chaire de Biotechnologie
3 rue des Rouges Terres
51110 Pomacle

Tél : +33 (0)3 52 62 05 12
SIRET : 130 020 761 00057

Grand Établissement sous tutelle conjointe du ministre chargé de l'industrie et du ministre chargé de l'enseignement supérieur

Conseil d'administration du 18/12/2023

Vu le décret 2014-1679 du 30 décembre 2014 portant création de CentraleSupélec,
 Vu le règlement intérieur de CentraleSupélec
 Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences
 Vu l'arrêté du 27 septembre 2019 relatif aux conditions d'attribution et d'exercice du congé pour recherches ou conversions thématiques prévu à l'article 19 du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences
 Vu l'avis du CSAE du 15/12/2023

Délibération

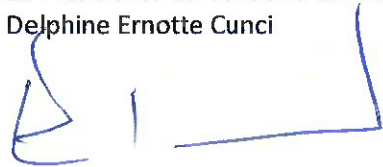
Le Conseil d'administration approuve, comme chaque année, le contingent de quatre semestres attribué pour les demandes de congés pour recherches ou conversions thématiques au titre de l'année 2024-2025.

La campagne au titre de l'établissement sera ouverte du 29/01/2024 au 01/03/2024.

Nombres de votants : 33

Vote pour	Vote contre	Abstention
33	0	0

Fait à Gif-Sur-Yvette, le 18/12/2023
 La Présidente du Conseil d'administration
 Delphine Ernotte Cunci



Date de transmission au ministre chargé de l'enseignement supérieur	Date de publication
19/12/2023	19/12/2023

Conseil d'administration du 18/12/2023

Vu le décret 2014-1679 du 30 décembre 2014 portant création de CentraleSupélec,
Vu le règlement intérieur de CentraleSupélec approuvé par le Conseil d'Administration,
Vu l'arrêté du 2 janvier 2015 fixant les droits de scolarité de CentraleSupélec,
Vu l'avis de la commission des moyens du 08/12/2023

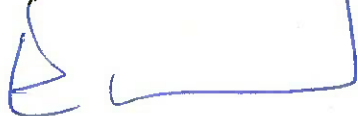
Délibération

Le Conseil d'administration approuve l'exonération des droits d'inscription pour les étudiants porteurs d'un handicap et dont le cursus est aménagé, en accord avec la Direction des Etudes, en cas de poursuite du cursus après la fin de la 3^{ème} année du cycle ingénieur (après le 29/02).

Nombres de votants : 33

Vote pour	Vote contre	Abstention
33	0	0

Fait à Gif-Sur-Yvette, le 18/12/2023
La Présidente du Conseil d'administration
Delphine Ernotte Ernotte Cundi



Date de transmission au ministre chargé de l'enseignement supérieur	Date de publication
19/12/2023	19/12/2023

Campus de Paris-Saclay (siège)
Plateau de Moulon
3 rue Joliot-Curie
F-91192 Gif-sur-Yvette Cedex

Tél : +33 (0)1 75 31 60 00
SIRET : 130 020 761 00016

Campus de Metz
Metz Technopôle
2 rue Edouard Belin
F-57070 Metz

Tél : +33 (0)3 87 76 47 47
SIRET : 130 020 761 00040

Campus de Rennes
Avenue de la Boulaie
C.S. 47601
F-35576 Cesson-Sévigné cedex

Tél : +33 (0)2 99 84 45 00
SIRET : 130 020 761 00032

Campus de Reims
Chaire de Biotechnologie
3 rue des Rouges Terres
51110 Pomacle

Tél : +33 (0)3 52 62 05 12
SIRET : 130 020 761 00057

Conseil d'administration du 12/12/2023

Vu le décret 2014-1679 du 30 décembre 2014 portant création de CentraleSupélec,
Vu le règlement intérieur de CentraleSupélec approuvé par le Conseil d'Administration,
Vu la note de présentation de l'évolution tarifaire du programme FreeMoov,
Vu l'avis de la commission des moyens du 08/12/2023,

Délibération

Le Conseil d'administration approuve l'évolution tarifaire du programme FreeMoov telle que présentée dans la note jointe en annexe.

Nombres de votants : 33

Vote pour	Vote contre	Abstention
33	0	0

Fait à Gif-Sur-Yvette, le 18/12/2023
La Présidente du Conseil d'administration
Delphine Ernotte Cunci



Date de transmission au ministre chargé de l'enseignement supérieur	Date de publication
19/12/2023	19/12/2023

Campus de Paris-Saclay (siège)
Plateau de Moulon
3 rue Joliot-Curie
F-91192 Gif-sur-Yvette Cedex
Tél : +33 (0)1 75 31 60 00
SIRET : 130 020 761 00016

Campus de Metz
Metz Technopôle
2 rue Edouard Belin
F-57070 Metz
Tél : +33 (0)3 87 76 47 47
SIRET : 130 020 761 00040

Campus de Rennes
Avenue de la Boulaie
C.S. 47601
F-35576 Cesson-Sévigné cedex
Tél : +33 (0)2 99 84 45 00
SIRET : 130 020 761 00032

Campus de Reims
Chaire de Biotechnologie
3 rue des Rouges Terres
51110 Pomacle
Tél : +33 (0)3 52 62 05 12
SIRET : 130 020 761 00057

Conseil d'administration du 18/12/2023

Vu le décret 2014-1679 du 30 décembre 2014 portant création de CentraleSupélec,
Vu la convention constitutive du groupement d'intérêt public « Institut Villebon – Georges Charpak »,
Vu la note de synthèse « Participation de CentraleSupélec au Groupement d'Intérêt Public Institut Villebon – Georges Charpak »,

Délibération

Le Conseil d'administration approuve :

- l'adhésion de CentraleSupélec au groupement d'intérêt public « Institut Villebon – Georges Charpak » à compter du 05 septembre 2024
- le versement d'une dotation annuelle de 15 000 € pour le financement de l'Institut.

Nombres de votants : 33

Vote pour	Vote contre	Abstention
33	0	0

Fait à Gif-Sur-Yvette, le 18/12/2023

La Présidente du Conseil d'administration

Delphine Ernotte Cunci



Date de transmission au ministre chargé de l'enseignement supérieur	Date de publication
19/12/2023	19/12/2023

Campus de Paris-Saclay (siège)
Plateau de Moulon
3 rue Joliot-Curie
F-91192 Gif-sur-Yvette Cedex

Tél : +33 (0)1 75 31 60 00
SIRET : 130 020 761 00016

Campus de Metz
Metz Technopôle
2 rue Edouard Belin
F-57070 Metz

Tél : +33 (0)3 87 76 47 47
SIRET : 130 020 761 00040

Campus de Rennes
Avenue de la Boulaie
C.S. 47601
F-35576 Cesson-Sévigné cedex

Tél : +33 (0)2 99 84 45 00
SIRET : 130 020 761 00032

Campus de Reims
Chaire de Biotechnologie
3 rue des Rouges Terres
51110 Pomacle

Tél : +33 (0)3 52 62 05 12
SIRET : 130 020 761 00057

Conseil d'administration du 18/12/2023

Vu le décret 2014-1679 du 30 décembre 2014 portant création de CentraleSupélec,
Vu le règlement intérieur de CentraleSupélec approuvé par le Conseil d'Administration,
Vu l'avis du Conseil des études du 06/12/2023

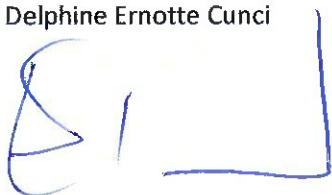
Délibération

Le Conseil d'administration approuve la modification du Règlement des Etudes relative à la création d'un article 2.12 sur les assurances pour les départs à l'étranger autres que les voyages scolaires.

Nombres de votants : 33

Vote pour	Vote contre	Abstention
33	0	0

Fait à Gif-Sur-Yvette, le 18/12/2023
La Présidente du Conseil d'administration
Delphine Ernotte Cunci



Date de transmission au ministre chargé de l'enseignement supérieur	Date de publication
19/12/2023	19/12/2023

Campus de Paris-Saclay (siège)
Plateau de Moulon
3 rue Joliot-Curie
F-91192 Gif-sur-Yvette Cedex

Tél : +33 (0)1 75 31 60 00
SIRET : 130 020 761 00016

Campus de Metz
Metz Technopôle
2 rue Edouard Belin
F-57070 Metz

Tél : +33 (0)3 87 76 47 47
SIRET : 130 020 761 00040

Campus de Rennes
Avenue de la Boulaie
C.S. 47601
F-35576 Cesson-Sévigné cedex

Tél : +33 (0)2 99 84 45 00
SIRET : 130 020 761 00032

Campus de Reims
Chaire de Biotechnologie
3 rue des Rouges Terres
51110 Pomacle

Tél : +33 (0)3 52 62 05 12
SIRET : 130 020 761 00057

Conseil d'administration du 18/12/2023

Vu le d cret 2014-1679 du 30 d cembre 2014 portant cr ation de CentraleSup lec,
Vu le r glement int rieur de CentraleSup lec,
Vu le plan de formation 2023/2026,
Vu l'avis du CSAE du 15/12/2023,

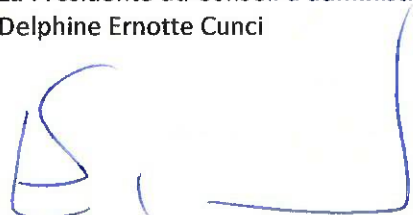
D lib ration

Le Conseil d'administration approuve le plan de formation 2023/2026.

Nombres de votants : 33

Vote pour	Vote contre	Abstention
33	0	0

Fait   Gif-sur-Yvette, le 18/12/2023
La Pr sidente du Conseil d'administration
Delphine Ernotte Cunci



Date de transmission au ministre charg� de l'enseignement sup�rieur	Date de publication
19/12/2023	19/12/2023

Campus de Paris-Saclay (si ge)
Plateau de Moulon
3 rue Joliot-Curie
F-91192 Gif-sur-Yvette Cedex

T l : +33 (0)1 75 31 60 00
SIRET : 130 020 761 00016

Campus de Metz
Metz Technop le
2 rue Edouard Belin
F-57070 Metz

T l : +33 (0)3 87 76 47 47
SIRET : 130 020 761 00040

Campus de Rennes
Avenue de la Boulaie
C.S. 47601
F-35576 Cesson-S vign  cedex

T l : +33 (0)2 99 84 45 00
SIRET : 130 020 761 00032

Campus de Reims
Chaire de Biotechnologie
3 rue des Rouges Terres
51110 Pomacle

T l : +33 (0)3 52 62 05 12
SIRET : 130 020 761 00057

Conseil d'administration du 18/12/2023

Vu le décret 2014-1679 du 30 décembre 2014 portant création de CentraleSupélec,
Vu le règlement intérieur de CentraleSupélec,
Vu l'avis du CSAE du 15/12/2023,

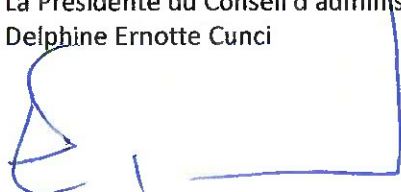
Délibération

Le Conseil d'administration approuve la création d'une prime exceptionnelle d'intéressement pour les jeunes enseignants chercheurs lauréats des projets ANR JCJC (programme Jeunes Chercheuses, Jeunes Chercheurs). Le montant de la prime est de 2500€ brut par an. Elle est versée pendant 3 ans.

Nombres de votants : 33

Vote pour	Vote contre	Abstention
29	0	4

Fait à Gif-Sur-Yvette, le 18/12/2023
La Présidente du Conseil d'administration
Delphine Ernotte Cunci



Date de transmission au ministre chargé de l'enseignement supérieur	Date de publication
19/12/2023	19/12/2023

Campus de Paris-Saclay (siège)
Plateau de Moulon
3 rue Joliot-Curie
F-91192 Gif-sur-Yvette Cedex

Tél : +33 (0)1 75 31 60 00
SIRET : 130 020 761 00016

Campus de Metz
Metz Technopôle
2 rue Edouard Belin
F-57070 Metz

Tél : +33 (0)3 87 76 47 47
SIRET : 130 020 761 00040

Campus de Rennes
Avenue de la Boulaie
C.S. 47601
F-35576 Cesson-Sévigné cedex

Tél : +33 (0)2 99 84 45 00
SIRET : 130 020 761 00032

Campus de Reims
Chaire de Biotechnologie
3 rue des Rouges Terres
51110 Pomacle

Tél : +33 (0)3 52 62 05 12
SIRET : 130 020 761 00057

Conseil d'administration du 18 d cembre 2023

Modification de l'accord d'int ressement collectif et individuel des personnels de CentraleSup lec

Vu l'article L717-1 du Code de l' ducation relatif aux Grands Etablissements ;
 Vu le d cret 2014-1679 du 30 d cembre 2014 portant cr ation de CentraleSup lec ;
 Vu le Code g n ral de la fonction publique ;
 Vu le d cret 2014-1679 du 30 d cembre 2014 portant cr ation de CentraleSup lec ;
 Vu le d cret 90-50 du 12 janvier 1990 instituant une prime d'administration et une prime de charges
 administratives attribu es   certains personnels de l'enseignement sup rieur, applicable aux
 enseignants-chercheurs titulaires et assimil s ;
 Vu l'article L954-2 alin a 2 du Code de l' ducation pour les personnels contractuels ;
 Vu le r glement int rieur de CentraleSup lec approuv  par le Conseil d'Administration le 17 juin 2022 ;
 Vu l'avis du CSAE du 15/12/2023 ;

D lib ration

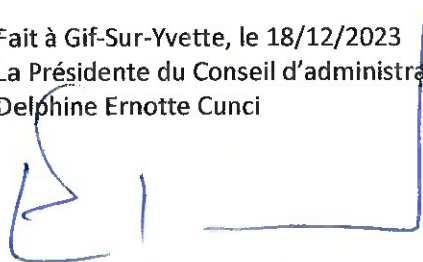
Le Conseil d'administration approuve :

La modification du dispositif d'int ressement collectif et individuel du personnel de
 CentraleSup lec en cr ant, pour les personnels administratifs et techniques fonctionnaires et
 contractuels en CDI, au sein de la part dite « socle », correspondant   la valorisation de la fonction de
 tuteur d'apprentissage.

Nombres de votants : 33

Vote pour	Vote contre	Abstention
33	0	0

Fait   Gif-Sur-Yvette, le 18/12/2023
 La Pr sidente du Conseil d'administration
 Delphine Ernotte Cunci



Date de transmission au ministre charg� de l'enseignement sup�rieur	Date de publication
19/12/2023	19/12/2023

Conseil d'administration du 18/12/2023

Vu le décret 2014-1679 du 30 décembre 2014 portant création de CentraleSupélec,
 Vu le règlement intérieur de CentraleSupélec,
 Vu la note concernant la mise en place de la part C2 dans le cadre du RIPEC CentraleSupélec,
 Vu la note relative à l'évolution des montants et de la liste des fonctions éligibles à la prime de charges administratives et des montants associés versée aux enseignants chercheurs,
 Vu l'avis du CSAE du 15/12/2023,

Délibération

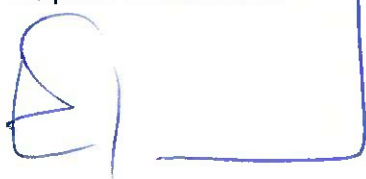
Le Conseil d'administration approuve :

- La mise en place de la part C2 du RIPEC au sein de CentraleSupélec à compter du 1^{er} janvier 2024
- Les évolutions de la prime de charges administratives versée aux enseignants-chercheurs pour 2023

Nombres de votants : 33

Vote pour	Vote contre	Abstention
29	0	4

Fait à Gif-Sur-Yvette, le 18/12/2023
 La Présidente du Conseil d'administration
 Delphine Ernotte Cunci



Date de transmission au ministre chargé de l'enseignement supérieur	Date de publication
19/12/2023	19/12/2023

Campus de Paris-Saclay (siège)
 Plateau de Moulon
 3 rue Joliot-Curie
 F-91192 Gif-sur-Yvette Cedex

Tél : +33 (0)1 75 31 60 00
 SIRET : 130 020 761 00016

Campus de Metz
 Metz Technopôle
 2 rue Edouard Belin
 F-57070 Metz

Tél : +33 (0)3 87 76 47 47
 SIRET : 130 020 761 00040

Campus de Rennes
 Avenue de la Boulaie
 C.S. 47601
 F-35576 Cesson-Sévigné cedex

Tél : +33 (0)2 99 84 45 00
 SIRET : 130 020 761 00032

Campus de Reims
 Chaire de Biotechnologie
 3 rue des Rouges Terres
 51110 Pomacle

Tél : +33 (0)3 52 62 05 12
 SIRET : 130 020 761 00057

Conseil d'administration du 18/12/2023

Vu le décret 2014-1679 du 30 décembre 2014 portant création de CentraleSupélec,
 Vu le règlement intérieur de CentraleSupélec,
 Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable,
 Vu l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics,
 Vu l'avis de la commission des moyens du 08/12/2023,

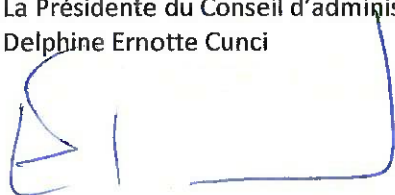
Délibération

Le Conseil d'administration approuve le plan d'action 2024 relatif à la mise en œuvre d'un contrôle interne financier.

Nombres de votants : 33

Vote pour	Vote contre	Abstention
33	0	0

Fait à Gif-Sur-Yvette, le 18/12/2023
 La Présidente du Conseil d'administration
 Delphine Ernotte Cunci



Date de transmission au ministre chargé de l'enseignement supérieur	Date de publication
19/12/2023	19/12/2023

Campus de Paris-Saclay (siège)
 Plateau de Moulon
 3 rue Joliot-Curie
 F-91192 Gif-sur-Yvette Cedex

Tél : +33 (0)1 75 31 60 00
 SIRET : 130 020 761 00016

Campus de Metz
 Metz Technopôle
 2 rue Edouard Belin
 F-57070 Metz

Tél : +33 (0)3 87 76 47 47
 SIRET : 130 020 761 00040

Campus de Rennes
 Avenue de la Boulaie
 C.S. 47601
 F-35576 Cesson-Sévigné cedex

Tél : +33 (0)2 99 84 45 00
 SIRET : 130 020 761 00032

Campus de Reims
 Chaire de Biotechnologie
 3 rue des Rouges Terres
 51110 Pomacle

Tél : +33 (0)3 52 62 05 12
 SIRET : 130 020 761 00057

Conseil d'administration du 18 décembre 2023

Vu le décret 2014-1679 du 30 décembre 2014 portant création de CentraleSupélec,
Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'instruction comptable commune BOFiP-GCP-21-00042 du 16 décembre 2022,
Vu l'avis de la Commission des moyens du 08 décembre 2023,

Délibération

Le Conseil d'administration approuve :

Article 1 :

Le conseil d'administration admet en non-valeur, pour un montant total 7 129,21€ les créances figurant dans la liste ci jointe.

Article 2 :

L'agent comptable de CentraleSupélec est chargé de l'exécution de la présente décision

Nombres de votants : 33

Vote pour	Vote contre	Abstention
33	0	0

Fait à Gif-Sur-Yvette, le 18/12/2023

La Présidente du Conseil d'administration

Delphine Ernotte Cunci



Date de transmission au ministre chargé de l'enseignement supérieur	Date de publication
19/12/2023	19/12/2023

Campus de Paris-Saclay (siège)
Plateau de Moulon
3 rue Joliot-Curie
F-91192 Gif-sur-Yvette Cedex

Tél : +33 (0)1 75 31 60 00
SIRET : 130 020 761 00016

Grand Établissement sous tutelle
supérieur

Campus de Metz
Metz Technopôle
2 rue Edouard Belin
F-57070 Metz

Tél : +33 (0)3 87 76 47 47
SIRET : 130 020 761 00040

conjointe du ministre chargé de l'industrie et du ministre chargé de l'enseignement

Campus de Rennes
Avenue de la Boulaie
C.S. 47601
F-35576 Cesson-Sévigné cedex

Tél : +33 (0)2 99 84 45 00
SIRET : 130 020 761 00032

Campus de Reims
Chaire de Biotechnologie
3 rue des Rouges Terres
51110 Pomacle

Tél : +33 (0)3 52 62 05 12
SIRET : 130 020 761 00057

Conseil d'administration du 18 décembre 2023

Vu le décret 2014-1679 du 30 décembre 2014 portant création de CentraleSupélec,
Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'instruction comptable commune BOFiP-GCP-21-00042 du 16 décembre 2022,
Vu l'avis de la Commission des moyens du 08 décembre 2023,

Délibération

Le Conseil d'administration approuve :

Article 1 :

Le conseil d'administration autorise les corrections des écritures comptables via les comptes de report à nouveau :

- Compte 110 : report à nouveau solde créditeur : pour un montant de 412 114,38€
- Compte 119 : report à nouveau solde débiteur : pour un montant de 225 652,92€

Article 2 :

L'agent comptable de CentraleSupélec est chargé de l'exécution de la présente décision

Nombres de votants : 33

Vote pour	Vote contre	Abstention
29	0	4

Fait à Gif-Sur-Yvette, le 18/12/2023
La Présidente du Conseil d'administration
Delphine Ernotte Cunci



Date de transmission au ministre chargé de l'enseignement supérieur	Date de publication
19/12/2023	19/12/2023

Campus de Paris-Saclay (siège)
Plateau de Moulon
3 rue Joliot-Curie
F-91192 Gif-sur-Yvette Cedex

Tél : +33 (0)1 75 31 60 00
SIRET : 130 020 761 00016

Campus de Metz
Metz Technopôle
2 rue Edouard Belin
F-57070 Metz

Tél : +33 (0)3 87 76 47 47
SIRET : 130 020 761 00040

Campus de Rennes
Avenue de la Boulaie
C.S. 47601
F-35576 Cesson-Sévigné cedex

Tél : +33 (0)2 99 84 45 00
SIRET : 130 020 761 00032

Campus de Reims
Chaire de Biotechnologie
3 rue des Rouges Terres
51110 Pomacle

Tél : +33 (0)3 52 62 05 12
SIRET : 130 020 761 00057

Conseil d'administration du 18/12/2023

Vu le décret 2014-1679 du 30 décembre 2014 portant création de CentraleSupélec,
Vu le règlement intérieur de CentraleSupélec approuvé par le Conseil d'Administration,
Vu l'avis de la Commission des moyens du 08/12/2023,

Délibération

Le Conseil d'administration approuve :

- La notice du concours CPGE
- Les tarifs du concours sous réserve de la modification de l'article 3.2 de l'arrêté du 2 janvier 2015 fixant les droits de scolarité de CentraleSupélec

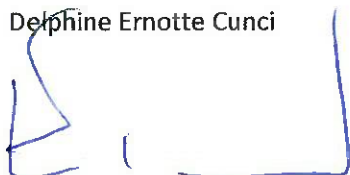
Nombres de votants : 33

Vote pour	Vote contre	Abstention
33	0	0

Fait à Gif-Sur-Yvette, le 18/12/2023

La Présidente du Conseil d'administration

Delphine Ernotte Cunci



Date de transmission au ministre chargé de l'enseignement supérieur	Date de publication
19/12/2023	19/12/2023

Campus de Paris-Saclay (siège)
Plateau de Moulon
3 rue Joliot-Curie
F-91192 Gif-sur-Yvette Cedex

Tél : +33 (0)1 75 31 60 00
SIRET : 130 020 761 00016

Campus de Metz
Metz Technopôle
2 rue Edouard Belin
F-57070 Metz

Tél : +33 (0)3 87 76 47 47
SIRET : 130 020 761 00040

Campus de Rennes
Avenue de la Boulaie
C.S. 47601
F-35576 Cesson-Sévigné cedex

Tél : +33 (0)2 99 84 45 00
SIRET : 130 020 761 00032

Campus de Reims
Chaire de Biotechnologie
3 rue des Rouges Terres
51110 Pomacle

Tél : +33 (0)3 52 62 05 12
SIRET : 130 020 761 00057

Conseil d'administration du 18/12/2023

Vu le décret 2014-1679 du 30 décembre 2014 portant création de CentraleSupélec ;
 Vu le Décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;
 Vu l'Arrêté du 3 juillet 2006 modifié fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 ;
 Vu le règlement intérieur de CentraleSupélec ;
 Vu l'avis de la commission des moyens du 8 décembre 2023 ;

Délibération

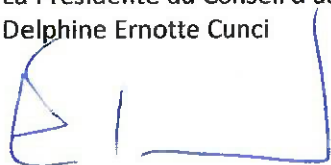
Le Conseil d'administration approuve l'actualisation de la politique voyage de l'établissement. Les modifications à la politique voyage adoptée le 13 décembre 2018 sont les suivantes :

- Intégration des modifications réglementaires apportées en 2023 au décret et à l'arrêté du 3 juillet 2006, et notamment modification des taux de remboursement forfaitaires ;
- Modification du taux dérogatoire de remboursement des frais d'hébergement, conformément à l'article 7-1 du décret de 2006 : le plafond est fixé à 130 € en France métropolitaine pour le taux de base, pour les grandes villes et les communes du Grand Paris, pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2024.

Nombres de votants : 33

Vote pour	Vote contre	Abstention
33	0	0

Fait à Gif-Sur-Yvette, le 18/12/2023
 La Présidente du Conseil d'administration
 Delphine Ernotte Cunci



Date de transmission au ministre chargé de l'enseignement supérieur	Date de publication
19/12/2023	19/12/2023

Campus de Paris-Saclay (siège)
 Plateau de Moulon
 3 rue Joliot-Curie
 F-91192 Gif-sur-Yvette Cedex

Tél : +33 (0)1 75 31 60 00
 SIRET : 130 020 761 00016

Campus de Metz
 Metz Technopôle
 2 rue Edouard Belin
 F-57070 Metz

Tél : +33 (0)3 87 76 47 47
 SIRET : 130 020 761 00040

Campus de Rennes
 Avenue de la Boulaie
 C.S. 47601
 F-35576 Cesson-Sévigné cedex

Tél : +33 (0)2 99 84 45 00
 SIRET : 130 020 761 00032

Campus de Reims
 Chaire de Biotechnologie
 3 rue des Rouges Terres
 51110 Pomacle

Tél : +33 (0)3 52 62 05 12
 SIRET : 130 020 761 00057

Conseil d'administration du 18/12/2023

Vu le d cret 2014-1679 du 30 d cembre 2014 portant cr ation de CentraleSup lec,
Vu le r glement int rieur de CentraleSup lec,
Vu le code de la commande publique,
Vu l'avis de la commission des moyens du 08/12/2023,

D lib ration

En tant qu' tablissement public   caract re scientifique, culturel et professionnel (EPSCP), CentraleSup lec est une personne morale de droit public soumise au code de la commande publique (CCP) entr  en vigueur le 1^{er} avril 2019 en sa qualit  de pouvoir adjudicateur, en application de l'article L1211-1 du CCP.

Les seuils de proc dure au-del  desquels l'acheteur doit mettre en  uvre une proc dure formalis e sont d finis   l'annexe 2 du CCP. Ces seuils sont mis   jour au niveau europ en tous les deux ans. Les r glements d l gu s de la Commission europ enne fixant les seuils de proc dure formalis e applicables aux march s publics (r glement d l gu  2023/2495 modifiant la directive 2014/25/UE) et aux contrats de concession (r glement d l gu  2023/2497 modifiant la directive 2014/23/UE) pour les ann es 2024 et 2025 ont  t  publi s au Journal officiel de l'Union europ enne du 16 novembre 2023 et l'annexe 2 du CCP sera prochainement modifi e pour tenir compte des nouveaux seuils.

  compter du 1er janvier 2024, les seuils de proc dure formalis e passent de :

- 140 000   HT   143 000   HT pour les march s de fournitures et de services des autorit s publiques centrales ;
- 5 382 000   HT   5 538 000   HT pour les march s de travaux et pour les contrats de concessions.

CentraleSup lec proc dera   la mise   jour du r glement int rieur des achats (RIA) applicable   l'ensemble de ses achats afin de tenir compte de ces nouveaux seuils.

En cons quence, le Conseil d'administration approuve la mise   jour du RIA de CentraleSup lec suite   la modification des seuils de proc dure formalis e applicables   compter du 1^{er} janvier 2024.

Nombres de votants : 33

Vote pour	Vote contre	Abstention
33	0	0

Fait   Gif-Sur-Yvette, le 18/12/2023

La Pr sidente du Conseil d'administration

Delphine Ernotte Cunci



Date de transmission au ministre charg� de l'enseignement sup�rieur	Date de publication
19/12/2023	19/12/2023

Campus de Paris-Saclay (si�ge) Plateau de Moulon 3 rue Joliot-Curie F-91192 Gif-sur-Yvette Cedex T�l : +33 (0)1 75 31 60 00 SIRET : 130 020 761 00016	Campus de Metz Metz Technop�le 2 rue Edouard Belin F-57070 Metz T�l : +33 (0)3 87 76 47 47 SIRET : 130 020 761 00040	Campus de Rennes Avenue de la Boulaie C.S. 47601 F-35576 Cesson-S�vign� cedex T�l : +33 (0)2 99 84 45 00 SIRET : 130 020 761 00032	Campus de Reims Chaire de Biotechnologie 3 rue des Rouges Terres 51110 Pomacle T�l : +33 (0)3 52 62 05 12 SIRET : 130 020 761 00057
--	---	---	--

Grand  tablissement sous tutelle conjointe du ministre charg  de l'Industrie et du ministre charg  de l'enseignement sup rieur

Conseil d'administration du 18 décembre 2023

Vu le décret 2014-1679 du 30 décembre 2014 portant création de CentraleSupélec,
Vu le règlement intérieur de CentraleSupélec,
Vu l'avis du CSAE du 15 décembre 2023,

Délibération

Le Conseil d'Administration approuve :

- L'ouverture des postes :
 - o 2 Professeurs des universités de 2^{ème} classe
 - o 1 Chaire de professeurs juniors (CPJ)
- L'ouverture de concours :
 - o Assistant ingénieur :
 - 1 par la voie de l'examen professionnel
 - 2 par la voie interne
 - o Technicien de recherche et de formation :
 - 1 ouvert en externe

Nombres de votants : 33

Vote pour	Vote contre	Abstention
30	0	3

Fait à Gif-Sur-Yvette, le 18/12/2023

La Présidente du Conseil d'administration

Delphine Ernotte Cunci



Date de transmission au ministre chargé de l'enseignement supérieur	Date de publication
19/12/2023	19/12/2023

Campus de Paris-Saclay (siège)
Plateau de Moulon
3 rue Joliot-Curie
F-91192 Gif-sur-Yvette Cedex

Tél : +33 (0)1 75 31 60 00
SIRET : 130 020 761 00016

Campus de Metz
Metz Technopôle
2 rue Edouard Belin
F-57070 Metz

Tél : +33 (0)3 87 76 47 47
SIRET : 130 020 761 00040

Campus de Rennes
Avenue de la Boulaie
C.S. 47601
F-35576 Cesson-Sévigné cedex

Tél : +33 (0)2 99 84 45 00
SIRET : 130 020 761 00032

Campus de Reims
Chaire de Biotechnologie
3 rue des Rouges Terres
51110 Pomacle

Tél : +33 (0)3 52 62 05 12
SIRET : 130 020 761 00057

Conseil d'administration du 18 décembre 2023

Budget initial 2024

- Vu l'article L717-1 du Code de l'Éducation relatif aux Grands Etablissements ;
- Vu le décret 2014-1679 du 30 décembre 2014 portant création de CentraleSupélec ;
- Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;
- Vu l'article R. 719-61 du Code de l'Éducation,
- Vu l'avis de la commission des moyens du 8 décembre 2023 ;

Délibération

Article 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 973 ETPT, dont 710 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 263 ETPT hors plafond d'emplois législatif.
- 123 348 605€ de prévision de recettes
- 131 898 906€ d'autorisations d'engagement dont :
 - 75 032 142€ personnel
 - 35 978 898€ fonctionnement
 - 20 887 866€ investissement

Campus de Paris-Saclay (siège)
Plateau de Moulon
3 rue Joliot-Curie
F-91192 Gif-sur-Yvette Cedex

Tél : +33 (0)1 75 31 60 00
SIRET : 130 020 761 00016

Campus de Metz
Metz Technopôle
2 rue Edouard Belin
F-57070 Metz

Tél : +33 (0)3 87 76 47 47
SIRET : 130 020 761 00040

Campus de Rennes
Avenue de la Boulaie
C.S. 47601
F-35576 Cesson-Sévigné cedex

Tél : +33 (0)2 99 84 45 00
SIRET : 130 020 761 00032

Campus de Reims
Chaire de Biotechnologie
3 rue des Rouges Terres
51110 Pomacle

Tél : +33 (0)3 52 62 05 12
SIRET : 130 020 761 00057

- 139 088 779€ de crédits de paiement dont :
 - 75 032 142€ personnel
 - 34 949 737€ fonctionnement
 - 29 106 900€ investissement
- -15 740 174€ de solde budgétaire

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- - 21 620 718€ de variation de trésorerie
- - 1 711 410€ de résultat patrimonial
- 2 938 590€ de capacité d'autofinancement
- -20 179 330€ de variation du fonds de roulement.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Le budget initial pour l'exercice 2024 présentant une perte comptable, le représentant des Ministres de tutelle de l'établissement autorise expressément le prélèvement sur les réserves.

Nombres de votants : 33

Vote pour	Vote contre	Abstention
30	0	3

Fait à Gif-Sur-Yvette, le 18/12/2023
 La Présidente du Conseil d'administration
 Delphine Ernotte Cunci

Date de transmission au ministre chargé de l'enseignement supérieur	Date de publication
19/12/2023	19/12/2023

Conseil d'administration du 18/12/2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-1, L. 719-4, R. 719-48 à R. 719-50, D. 611-19, D. 612-4 et D. 612-34, D. 711-3

Vu la loi de finances n° 51-598 du 24 mai 1951, notamment son article 48

Vu le décret 2014-1679 du 30 décembre 2014 portant création de CentraleSupélec, notamment ses articles 25 et 32

Délibération

Le Conseil d'administration de CentraleSupélec,

Adopte la résolution suivante :

Les Écoles du Groupe des Écoles Centrale souhaitent mettre en place à partir de la rentrée 2025 un système de droits d'inscription modulés en fonction du revenu des familles pour les élèves non boursiers des cursus ingénieurs (les élèves boursiers sur critères sociaux restant exonérés des droits d'inscription). Il s'appliquerait aux nouveaux entrants à partir de la rentrée 2025.

Cette modulation des droits d'inscription, dont le cadre sera fixé par un arrêté du MESR, s'appuiera sur les principes suivants :

- Les droits d'inscription sont fixés de manière progressive en fonction du quotient familial du foyer fiscal de rattachement de l'élève (revenu fiscal de référence divisé par le nombre de parts fiscales) ;
- Environ la moitié des élèves paient moins que le montant actuellement versé dans leur École ;
- Un nombre raisonnable d'élèves paient les droits d'inscription maximum.

Il reviendra au Conseil d'Administration de chaque École de fixer, annuellement, les valeurs des paramètres du modèle applicable pour les nouveaux admis à savoir :

- Les droits d'inscriptions minimum et maximum ;
- Le revenu fiscal de référence par part en-dessous duquel les élèves paient les droits d'inscription minimum, et le revenu fiscal de référence par part à partir duquel les élèves paient les droits d'inscription maximum ;
- Le coefficient du modèle permettant d'assurer la progressivité du système.

Un rapport détaillant l'application de ce système (bilan de l'année N-1 et projections pour l'année N) sera présenté au conseil d'administration avant chaque vote fixant les paramètres.

L'obtention des revenus des élèves la première année d'application du système permettra de fiabiliser le système et de quantifier plus précisément son impact les années suivantes.

Campus de Paris-Saclay (siège)
Plateau de Moulon
3 rue Joliot-Curie
F-91192 Gif-sur-Yvette Cedex

Tél : +33 (0)1 75 31 60 00
SIRET : 130 020 761 00016

Campus de Metz
Metz Technopôle
2 rue Edouard Belin
F-57070 Metz

Tél : +33 (0)3 87 76 47 47
SIRET : 130 020 761 00040

Campus de Rennes
Avenue de la Boulaie
C.S. 47601
F-35576 Cesson-Sévigné cedex

Tél : +33 (0)2 99 84 45 00
SIRET : 130 020 761 00032

Campus de Reims
Chaire de Biotechnologie
3 rue des Rouges Terres
51110 Pomacle

Tél : +33 (0)3 52 62 05 12
SIRET : 130 020 761 00057

En l'absence de transmission du revenu fiscal de référence, les droits d'inscription maximum s'appliquent.

Cette délibération ne remet pas en cause les politiques d'exonération, et de bourses, pratiquées par les Écoles.

Nombres de votants : 33

Vote pour	Vote contre	Abstention
32	0	1

Fait à Gif-Sur-Yvette, le 18/12/2023
La Présidente du Conseil d'administration
Delphine Ernotte Cunci



Date de transmission au ministre chargé de l'enseignement supérieur	Date de publication
19/12/2023	19/12/2023

Conseil d'administration du 18/12/2023

Vu le décret 2014-1679 du 30 décembre 2014 portant création de CentraleSupélec,
Vu le règlement intérieur de CentraleSupélec,
Vu l'avis de la commission développement durable,
Vu la feuille de route climat,

Délibération

Le Conseil d'administration approuve la feuille de route climat de CentraleSupélec.

Nombres de votants : 31

Vote pour	Vote contre	Abstention
31	0	0

Fait à Gif-Sur-Yvette, le 18/12/2023
La Présidente du Conseil d'administration
Delphine Ernotte Cunci



Date de transmission au ministre chargé de l'enseignement supérieur	Date de publication
19/12/2023	19/12/2023

Campus de Paris-Saclay (siège)
Plateau de Moulon
3 rue Joliot-Curie
F-91192 Gif-sur-Yvette Cedex
Tél : +33 (0)1 75 31 60 00
SIRET : 130 020 761 00016

Campus de Metz
Metz Technopôle
2 rue Edouard Belin
F-57070 Metz
Tél : +33 (0)3 87 76 47 47
SIRET : 130 020 761 00040

Campus de Rennes
Avenue de la Boulaie
C.S. 47601
F-35576 Cesson-Sévigné cedex
Tél : +33 (0)2 99 84 45 00
SIRET : 130 020 761 00032

Campus de Reims
Chaire de Biotechnologie
3 rue des Rouges Terres
51110 Pomacle
Tél : +33 (0)3 52 62 05 12
SIRET : 130 020 761 00057

Conseil d'administration du 18/12/2023

Vu le décret 2014-1679 du 30 décembre 2014 portant création de CentraleSupélec,
Vu le règlement intérieur de CentraleSupélec,
Vu l'avis de la commission des diversités,
Vu la feuille de route du Centre des diversités et de l'inclusion,

Délibération

Le Conseil d'administration approuve la feuille de route du Centre des diversités et de l'inclusion de CentraleSupélec.

Nombres de votants : 29

Vote pour	Vote contre	Abstention
29	0	0

Fait à Gif-Sur-Yvette, le 18/12/2023
La Présidente du Conseil d'administration
Delphine Ernotte Cunci



Date de transmission au ministre chargé de l'enseignement supérieur	Date de publication
19/12/2023	19/12/2023

Campus de Paris-Saclay (siège)
Plateau de Moulon
3 rue Joliot-Curie
F-91192 Gif-sur-Yvette Cedex

Tél : +33 (0)1 75 31 60 00
SIRET : 130 020 761 00016

Campus de Metz
Metz Technopôle
2 rue Edouard Belin
F-57070 Metz

Tél : +33 (0)3 87 76 47 47
SIRET : 130 020 761 00040

Campus de Rennes
Avenue de la Boulaie
C.S. 47601
F-35576 Cesson-Sévigné cedex

Tél : +33 (0)2 99 84 45 00
SIRET : 130 020 761 00032

Campus de Reims
Chaire de Biotechnologie
3 rue des Rouges Terres
51110 Pomacle

Tél : +33 (0)3 52 62 05 12
SIRET : 130 020 761 00057